00000075

L'OSTREICULTURE AU SINE-SALOUM
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL.
ET BIO-ECONOMIQUE

T. BOUSSO

ARCHIVE

CENTRE DE RECHERCHES OCÉANOGRAPHIQUES DE DAKAR • TIAROYE

N° 186

INSTITUT SÉNÉGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES

SEPTEMBRE 1991

L'OSTREICULTURE AU SINE-SALOUM

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

ET BIO-ECONOMIQUE

par

Tidiane BOUSSO(*)

RESUME

Dans l'ancienne région du Sine-Saloum (aujourd'hui Fatick et Kaolack), l'aquaculture se résume en une seule activité, l'Ostreiculture. D'abord une activité de cueil.1.ctt.epratiquée depuis les années 1955 , elle a traverse deux phases successives:

- une phase traditionnelle très active pendant Les années 60, qui s'est poursuivie jusqu'en 1971. De *1.971* à 1983 L'ostréiculture au Sine-Saloum a connu des moments difficiles Liés à des problèmes de marché ;
- ce n'est qu'en 1983 que l'exploitation a réell ement repris du dynamisme avec L'aide de coopérants japonais qui ont organisé les ostréiculteurs e-t les ont initiés à La culture semi-intensive. De nouvelles difficuites sont apparues et la récolte de l'huître naturelle constitue à l'heure actuelle la principale activité.

Mots clefs : Sénégal, Estuaire, *Crassostrea gasar*, Ostreiculture.

(*) Chercheur au Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT).

ABSTRACT

In the former district of Sine-Saloum (now Fatick and Kaolack), aquaculture consisted only in oyster-farming. AL first, oyster-farming is a gathering activity practised since 1955 It crossed two successive stages :

- a very active traditional phase during the years 1960. Prom 1971 to 1983, oyster-farming in Sine-Saloum knew difficult moments.
- in 1983, exploitation was reactivated with the japanese cooperation, whtr organised the oyster-farmers and introduced them to semi-î ntens ive culture. New difficulties appeared and now, gathering natural oysters constitutes the principal activity.

Key words : Sénégal, Estuary, *Crassostrea gasar*, Oyster-farming.

INTRODUCTION

L'ostréiculture au Sine Saloum n'a pas encore fait l'objet d'étude particulière. Seuls Blanc (1962) et Van Gel Bonnemburg (1972) ont abordé ce volet mais à chaque fois dans un cadre plus vaste englobant d'autres régions ou d'autres secteurs d'activité.

Pendant plus de deux décennies, cette région a vécu une [illegible] exploitation. Il était donc nécessaire de faire le point sur la [illegible] de l'espèce (***crassostrea gasar***) et les conséquences sur les modes d'exploitation.

Le but de cette étude est d'analyser la situation actuelle, d'évaluer les résultats acquis afin de poser un diagnostic et [illegible] les critères nécessaires pour une gestion rationnelle de la ressource.

Après avoir présenté l'environnement et les caractéristiques de l'espèce, les différentes phases et expériences [illegible] l'aquaculture [illegible] relatées. Un même plan est adopté pour chacune des phases.

Nous avons enfin insisté sur l'importance économique de cette activité source de revenu et de profit pour une population demeurée éprouvée par la sécheresse.

L'huître naturelle de cuvettes : la tentative de [illegible] de culture de l'huître en 1983 avait pour objectif [illegible] d'améliorer la qualité du produit afin de le rendre compétitif dans les marchés de Dakar. Deux hypothèses de départ conditionnent cette action :

- disponibilité de la ressource ;
- existence d'un potentiel humain de production [illegible].

Les difficultés majeures attendues étaient d'ordres techniques et plus organisationnelles liées à la mise sur pied de concepts d'intérêt économique (U.I...).

I. PRESENTATION DU MILIEU

1.1. HYDROGRAPHIE

Le Saloum n'est, en dehors du mois [illegible] [illegible] n'est [illegible] qu'une ria dont le chenal [illegible] parcouru par les eaux marines [illegible] [illegible] deux [illegible] [illegible] [illegible]

1.2. Insolation évaporation et humidité relative

L'évaporation est forte mais diminue légèrement au sud parallèlement à une humidité atmosphérique plus élevée et à une insolation plus faible (DIOP, 1990). Les courbes d'évolution de l'humidité relative sont de type unimodal et culminent en août/septembre c'est à dire au moment où l'apport océan océanique lié à la mousson est important. Les maxima à 88 % sont enregistrés à Kaolack en août/septembre et les minima à 50 % à Kaolack en janvier/février.

1.3. HYDRODYNAMIQUE

D'après BARRUSSEAU et al (1982), on note dans l'ensemble du complexe une différence entre le flot et le jusant tant en durée qu'en vitesse avec une prépondérance du flot. Le facteur de restitution de l'eau (débit jusant/débit du flot qui précède) s'établit entre 70 et 80 % dans le Saloum, dans le Diomboss et parfois dans le Bandiala pour les eaux de surface notamment. Il est donc établi que le "Delta" du Saloum reçoit entièrement plus d'eau qu'il n'en restitue à la mer.

La turbidité elle, décroît en période de flot en même temps que la valeur de salinité. En période de jusant, les valeurs de salinité et de turbidité des eaux augmentent. Le Saloum se présente donc comme le type même d'estuaire inverse avec une turbidité qui augmente au fur et à mesure que l'on va vers l'amont (cas du Saloum et du Diomboss - voir PAGES, 1982).

1.4. HYDROLOGIE

1.4.1. Salinité

Une longue série chronologique de mesures mensuelles de la salinité à Kaolack (depuis 1956) montre qu'au moins durant la saison sèche le Saloum fonctionnait en amont comme un estuaire inverse depuis 1927 (PAGES et Piteau, 1990).

Selon DIOP (1990), plusieurs remarques peuvent être dégagées :

- la salinité du fleuve Saloum est toujours plus forte que celle de l'eau de mer, même après la saison des pluies où les diminutions enregistrées sont de l'ordre de 5 à 7 ‰ suivant le bief étudié.

- les variations de salinité dues aux battements de la marée sont de l'ordre de 39 à 45 ‰ à Djiffère) la différence de la salinité entre la surface et le fond étant elle-même perceptible (entre 1 et 2 ‰ à Djiffère selon PAGES et al. 1982) ;

- les deux bras de mer Diomboss et Bandiala disposant, eux aussi, d'une salinité supérieure à celle de l'eau de mer (entre 38 et 42 ‰). La faiblesse relative de ce taux de salinité par rapport à celui du Saloum s'explique par les conditions de pénétration et de renouvellement des eaux

[illegible] le Saloum est partagé par la pointe de Sangomar [illegible] le Diombos et le Bandiala largement ouvert sur la [illegible] leurs eaux se renouvelle presque constamment. Le [illegible] Saloum a ainsi été considéré par plusieurs auteurs et pendant longtemps comme une véritable ria quotidiennement [illegible] sur la totalité du bief par les courants de marées.

1.4.2. Température de l'eau

Dans la région du Sine Saloum les températures restent élevées toute l'année avec cependant deux fléchissements.

Les valeurs maximales de température enregistrées par [illegible] (1974) sont de l'ordre de 32 à 33°C entre 196[illegible] et 19[illegible]. Les valeurs maximales sont atteintes en juin-juillet et sont [illegible]. Les températures minimales de l'ordre de [illegible] à 25°C sont observées en décembre-janvier et février.

1.4.3. Hydrochimie

La composition du Saloum est voisine de celle de l'eau de mer avec un facteur de concentration passant de 1,2 à 1,6 à Foundiougne et 1,2 à Kaolack. Les concentrations relatives des différents éléments chimiques varient très peu. Cependant on note une légère baisse de chlore et magnésium par rapport au sodium au niveau de Djifère à Foundiougne (SAOS, 1985).

En ce qui concerne le Bandiala pour une eau proche de l'eau de mer, le pH est anormalement faible particulièrement au fond et dans les bolongs. La composition ionique est relativement [illegible] avec un excès de fer par rapport aux autres ions (CIA et PAGES, 1985).

Dans le Diombos, l'évaporation est moins forte que le [illegible] ce qui fait que le facteur de concentration de l'eau de [illegible] est plus faible. La composition chimique de l'eau est très [illegible] de celle de la mer.

1.4.4. Matière en suspension

SAOS (1985) donne des valeurs de 3 à 10 mg/l avec une tendance à l'augmentation de l'aval vers l'amont grâce à des mesures faites par filtration sur filtre Millipore de 0,45 µm.

2. CONDITIONS DE L'OSTRICULTURE

2.1. BIOLOGIE DE L'ESPECE ET CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

L'espèce exploitée au Sine Saloum est **Crassostrea gasar**, l'huître de palétuvier. Le milieu offre par endroit, des [illegible] favorables au développement, à la croissance et à la culture de cette huître.

ERMP (1962) prospectant le Saloum, le Diombos et le Bandiala, faisait remarquer une richesse huîtrière naturelle [illegible] trois ans plus tard VAN-CHI BONNARDEL (1973) faisait la même remarque en notant des gisements d'huîtres de

[illegible] vivant dans le Fleuve Saloum d'immenses [illegible] à [illegible] exploitées.

Dans le contexte actuel après plus de deux décennies [illegible] par des variations importantes des facteurs du milieu [illegible] la sécheresse et à l'activité humaine, la distribution [illegible] en bivalves modifiée et leur qualité dégradée.

En mai de Foundiougne à Fété et Kayacou on note une [illegible] marquée de la mangrove. Les mois [illegible] de février 1987 à avril 1989, a crûdé la "Pointe de Sangomar" sur [illegible] de 2 à 5 km provoquant une modification [illegible] importante dans le Saloum (Diouvara, 1989).

Dans le grand bras du Saloum l'effet du courant de marée [illegible] avait pour conséquence de ne pas favoriser le suivis [illegible] leur fixation et leur croissance. Ce phénomène est [illegible] d'hui accentué et dans ce grand bras, les huîtres en [illegible] sont dominantes.

Par contre, dans les petits bolongs calmes où le courant [illegible] faible, le naissain se fixe sans difficultés et trouve [illegible] pour une bonne croissance. C'est dans ces bolongs aux environs de Bakoye en amont de Diodoro que l'exploitation est la plus intense.

La reproduction chez ***Crassostrea gasar*** exige une [illegible] moyenne de 28° et une salinité moyenne de 25 g/l (Marc, 1962).

L'année 1984 a coïncidé avec la fin du cycle de sécheresse, la pluviométrie dans la zone de Saloum s'est stabilisée autour de 700 mm pendant les trois années suivantes et a atteint 1 000 mm en 1988, hauteur qui n'a pas été enregistrée depuis plus de 30 ans (tabl. 2).

Actuellement les conditions environnementales redevennent [illegible] favorables pour la biologie de l'huître au Sine Saloum.

2.2. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

L'ostréiculture au Sine Saloum est conçue par les autorités, les [illegible] et les agents de développement comme un [illegible] qui permet non seulement un apport protéique non négligeable mais peut occuper les femmes et les jeunes et freiner ainsi l'exode rural.

[illegible] la communauté rurale de Toubacouta, en dehors [illegible] ostréicole (projet Intersplan), les deux [illegible] du [illegible] parmi les plus importants retenus par le [illegible] de développement de la Communauté visant à équiper les [illegible] à pouvoir acquérir des senneurs de pêche et armement [illegible] SOMEPA, SONEHAU et la NITA SAU. L'objectif majeur [illegible] politique vise à augmenter l'autonomie des [illegible] la création de richesse et ainsi freiner le départ des [illegible] vers les villes.

[illegible]

[illegible] la seule coopérative ostricole [illegible] de Nouadhibou. Elle était affiliée à [illegible] la coopérative de Nouadhibou ne voulant pas [illegible] [illegible] de Dakar [illegible] les ventes et lancement à Kaédi [illegible]

[illegible] attendre le [illegible] 1988 [illegible] de [illegible] de [illegible] Kaédi [illegible] Kaédi [illegible] aux villages de [illegible] [illegible] les ventes sont [illegible] vers Dakar [illegible] village [illegible] [illegible]

2. 3. ENCADREMENT ET SUIVI SANITAIRE

[illegible] quatre villages [illegible] dépendent [illegible] dépendent [illegible] de contrôle des pêches [illegible] Nouadhibou [illegible] du poste de contrôle des pêches [illegible] les moyens [illegible] de [illegible] de Sokone [illegible] encadrement [illegible]

[illegible] les quatre villages encadrés [illegible] hommes [illegible] femmes).

[illegible] 1989 [illegible] la vente sans [illegible] [illegible] Sokone

[illegible] 1991 les premiers essais d'élevage [illegible] des larves, installation de [illegible] [illegible] correspond au départ de la [illegible]

[illegible] de 1992, avec l'arrivée du premier [illegible] SOIU, on a assisté à un renforcement des moyens de l'encadrement et à la création du [illegible] de Sokone [illegible] quatre villages [illegible] plus haut.

[illegible] de la [illegible] de la [illegible] de la ressource, les [illegible]

[illegible] et de la Direction des Eaux, forêts et chasses ne se sont en fait jamais fait sentir.

L'Institut de Technologie Alimentaire (I.T.A.) intervenait à l'époque pour l'analyse microbiologique des eaux et des huîtres avant commercialisation. L'analyse portait sur les coliformes fécaux constitués par ***Escherichia coli***, ***Clostridium***, les streptocoques fécaux et les salmonelles. Les résultats sont envoyés à la DCPM qui décide de la commercialisation ou de la prolongation du dégorgeage au bassin des Almadies à Dakar.

3. L'OSTREICULTURE TRADITIONNELLE

3.1, HUITRE DE CUEILLETTE

Avant 1965, on pouvait difficilement parler d'ostréiculture au Sine Saloum. L'activité principale était une cueillette des huîtres sauvages.

En 1965, on comptait 28 ostréiculteurs au Sine Saloum (source: Rapport DCPM, 1966). Les principaux gisements naturels étaient :

- à l'embouchure du Saloum : Lagoba, Diakhanor, Diamaw et Niodior et Falia.
- dans le cours inférieur du Saloum : Noumlor et M'dangane.
- dans le cours du Diombos : Sokone ou le marigot du même nom, affluent du Diombos.
- dans la Bandiala : Toubacouta et Missirah.

3.1.1 Production et destination

Toutes les huîtres fraîches de la concession de Sokone étaient admises à la commercialisation. L'huître fumée séchée était vendue principalement dans les villes en vue de la consommation locale. Cette production donnait lieu à un trafic important à destination vers la Gambie ou la Guinée (VAN-CHI KONPARCHI, 1966).

L'évolution interannuelle de la production de 1966 à 1969, montre une production moyenne contrôlée qui tourne autour de 6 000 douzaines. La campagne de 1949/50 correspond à un record avec 21 400 douzaines d'huîtres vendues à Kaolack (tableau 1).

La saison de la campagne de commercialisation de 1957/58 montre que dans les marchés de Dakar et Kaolack, entre décembre et juillet 1958, 17 821 douzaines ont été vendues dont 12 [illegible] à Dakar et [illegible] 268 à Kaolack (voir résultats [illegible] de la pêche maritime publiés par la DCPM en 1958.)

3.1.2 Réglementation et commercialisation

L'autorisation de commercialiser l'huître était précédée d'une prospection faite par les services techniques. Les zones dont les peuplements étaient insuffisants devaient être mises en réserve et les zones dont les peuplements pouvaient être exploités sans danger étaient retenues. Cette prospection

suivie de création et d'aménagement de parcs contrôlés, son prise par arrêté ministériel. L'agrément de la zone conchicole devait être précédé d'une délimitation topographique sur un plan de situation cadastral des concessions. Une enquête sanitaire était ensuite menée avant la prise de l'arrêté fixant la concession.

En 1948, dix concessions furent créées en aval de Sokone, à Ambousar (KLANC, 1962). Des tentatives d'élevage furent tout autant à cette période mais furent très vite abandonnées à cause du coût de production trop élevé. La Société de prévoyance et la Mutuelle Scolaire engagées dans ces entreprises ont préféré revendre des huîtres de cueillette qu'elles obtenaient à très bas prix auprès des femmes.

Après 1962, Sokone ne produisait donc plus que des huîtres de cueillette ecoulées à Kaolack. L'huître se vendait soit à porte à porte à 25 francs la douzaine sinon moins.

3.2. *HUITRE* D'ELEVAGE

Jusqu'en 1965, il n'y avait pas de captage de naissains. La récolte était faite sur les collecteurs naturels que sont les Rhizophores et la vente se faisait sur commande aux consommateurs. Ce n'est qu'après les années 65 que le Service des Pêches a entrepris des actions de vulgarisation de l'ostréiculture au niveau des producteurs.

A partir de 1968, commençant les premiers essais d'élevage, d'abord par l'installation des parcs d'expérimentation à Sokone. Ces parcs devaient recevoir des naissains sur huîtres couleuses et guirlandes de coquilles d'huîtres collectées à partir du marigot de Rambongar pour engraissement. Après une phase de croissance, l'huître était détachée de son support et élevée à même le sol.
Ces opérations devaient être financées par l'administration locale par le biais de la taxe rurale.

Des parcs d'élevage sont ensuite créés à Rambousar et un bassin de stabulation pour le dégorgement des huîtres avant leur expédition aux Almadies à Dakar.

Production et destination

Les chiffres de vente pour le Sénégal en 1967-68 (Joal et Sokone) approchent 94 000 douzaines pour une valeur commerciale estimée à 8 096 000 francs. La production de Sokone était de 7 200 douzaines pour une valeur de 620 119 francs. La campagne ostréicole débuta le 1er décembre 1967 pour se terminer le 3 avril de l'année suivante.

En 1969, Sokone a produit 7 030 douzaines et à partir de 1971, cela ne va plus avec la coopérative de Joal et la production a commencé à baisser pour atteindre 500 douzaines en 1980. En 1981 et 1982, aucune analyse bactériologique n'est plus faite sur les huîtres et les parcs mais la vente se poursuivait toujours à Kaolack et sans respect des normes de

[illegible]

3.3 Conclusion

[illegible]

4. L'OSTREICULTURE SEMI-INTENSIVE

[illegible]

4.1. CAPTAGE DE NAISSA INS

[illegible]

[illegible]

Le [illegible] de Y. [illegible] TAKIMURA, dans son programme [illegible] en 1987, tente de reprendre mécaniquement les [illegible] de captage [illegible] difficultés l'aspect [illegible] commercial se rencontre le groupement [illegible] [illegible] des mères [illegible]. En effet les zones de [illegible] étant de plus en plus éloignées les [illegible] [illegible] des unités [illegible] d'annuaire [illegible] [illegible] dans moyens [illegible] [illegible] [illegible] le [illegible] [illegible] [illegible]

4.4. RESULTATS DE PRODUCTION

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

4.5 Conclusion

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

5. CONCLUSION GENERALE

[illegible]

[illegible]

[illegible] de l'espèce exploitée (***Crassostrea gasar***). L'élevage [illegible] sur pieux actuellement au Cap Skiring; [illegible] d'élevage difficilement maîtrisable peut être [illegible] au profit d'autres types d'élevages plus rentables, [illegible] et qui offrent plus de garanties [illegible] d'élevage sur pieux [illegible] d'élevage mobile [illegible] [illegible] [illegible]

REMERCIEMENTS

[illegible] a été accomplie [illegible] à l'occasion [illegible] du P.O.P.M. des programmes de Pêche et [illegible] du [illegible] de l'assistance technique [illegible] [illegible] de [illegible] du MISCORAM et à l'initiative [illegible] bureaux des [illegible] du Gabon, Bassaua, [illegible] Tanzania, Senegalia et Goulu S.

A tous, nous adressons nos vives remerciements.

BIBLIOGRAPHIE

[illegible] Projet [illegible] en Basse Casamance :
Données économiques, sur la localisation de la chaîne d'approvisionnement des huitres, 1989
Projet ostréoculture de Basse Casamance, 1989
Mission d'évaluation 1990
Plan d'exécution Ar [illegible] (juillet 1990 [illegible] juin 1991)

[illegible], 1990 : Development [illegible] Indian [illegible] Fishery Resources, Review, 40 [illegible]

[illegible], 1987 : Projet de [illegible] de Casamance [illegible] Rapport [illegible] vie [illegible] Fata, Juin 1987

[illegible] : Statistiques générales de la pêche maritime [illegible] de 1984 à 1988, DPPM.

[illegible] (1989) : Plan de [illegible] en la [illegible] de Joubert. Mémoire de [illegible] Université [illegible] des pêches [illegible] Dakar [illegible]

[illegible] (1989) : Etude oceanographique [illegible] de [illegible] de [illegible] Avril 1989, [illegible]

[illegible] et COLL. (1987) : Exploitation [illegible] du système [illegible] dans les lagunes de basse Casamance, [illegible] l'élaboration d'un plan [illegible] pour le développement des pêches [illegible] au Sénégal. (P.N.U.D. : 207 pp.)

[illegible] (1985) : Etude des [illegible] Sénégal. [illegible] Banque Mondiale (Washington) [illegible] 1985.

[illegible] (1991) : Etude de l'impact des pesticides [illegible] Thèse de l'Université de l'Oceanographie et des Pêches maritimes, République du Sénégal, 75 p.

[illegible] Pascaud [illegible] Études de [illegible] [illegible] 1979 [illegible] Bilan des [illegible] [illegible] l'étude [illegible] l'habitat des [illegible] [illegible] 1970. Organisation Régionale de Santé de l'Afrique. [illegible] MOR/HOUM. 51 p. [illegible] photocopie. 70 p.

[illegible] [illegible] KSOP (M.), [illegible] commercialisation du [illegible] par [illegible] des régions intérieures du Sénégal. [illegible] [illegible]. CNOBI/[illegible] [illegible]

[illegible] Pascal [illegible] [illegible] [illegible]

22 p.

[illegible] 1980 : L'ostréiculture au Sénégal : mémoire de fin d'études (1972-1980). CRODEM, 18 p.

[illegible] 1991 : L'aquaculture au Sénégal. In L'aquaculture en milieu de Mangroves. Etude de cas en Casamance au Sénégal. COMBANE, Série documentaire, N°7, 131-145.

[illegible] 1978 : Les mangroves du Sénégal : écologie, exploitation, utilisation. ORSTOM, 84 p. Dakar.

[illegible] 1982 : Mesures pluviometriques. In Atelier d'étude des marigots et de l'estuaire du Saloum (Sénégal). Sarp. technique CRODT, Mai 1981, 6-10.

[illegible] and [illegible] 1990 : Rainfall and salinity of a sub-tropical estuary between 1927 and 1987. Journal of hydrology, 113 : 325-341.

[illegible] 1982 : Salinité des eaux. In Atelier d'étude des marigots et de l'estuaire du Saloum (Sénégal). Sarp. technique : 11-18.

[illegible] 1995 : Mesures hydrologiques dans le Saloum. In Séminar régional UNESCO-COMAR tenu à Dakar (Sénégal) du 28 février au 5 mars 1993. Rapports de l'UNESCO pour les sciences de mer, 52, 7-15.

[illegible] 1983 : Rapport général d'activités. DOPM/IRPM/[illegible], mars 1983, rédac. multiple, 3 P.

[illegible] 1989 : Rapport d'activités. DOPM/IRPM/[illegible], fév. 1989, rédac. multiple, 16 P.

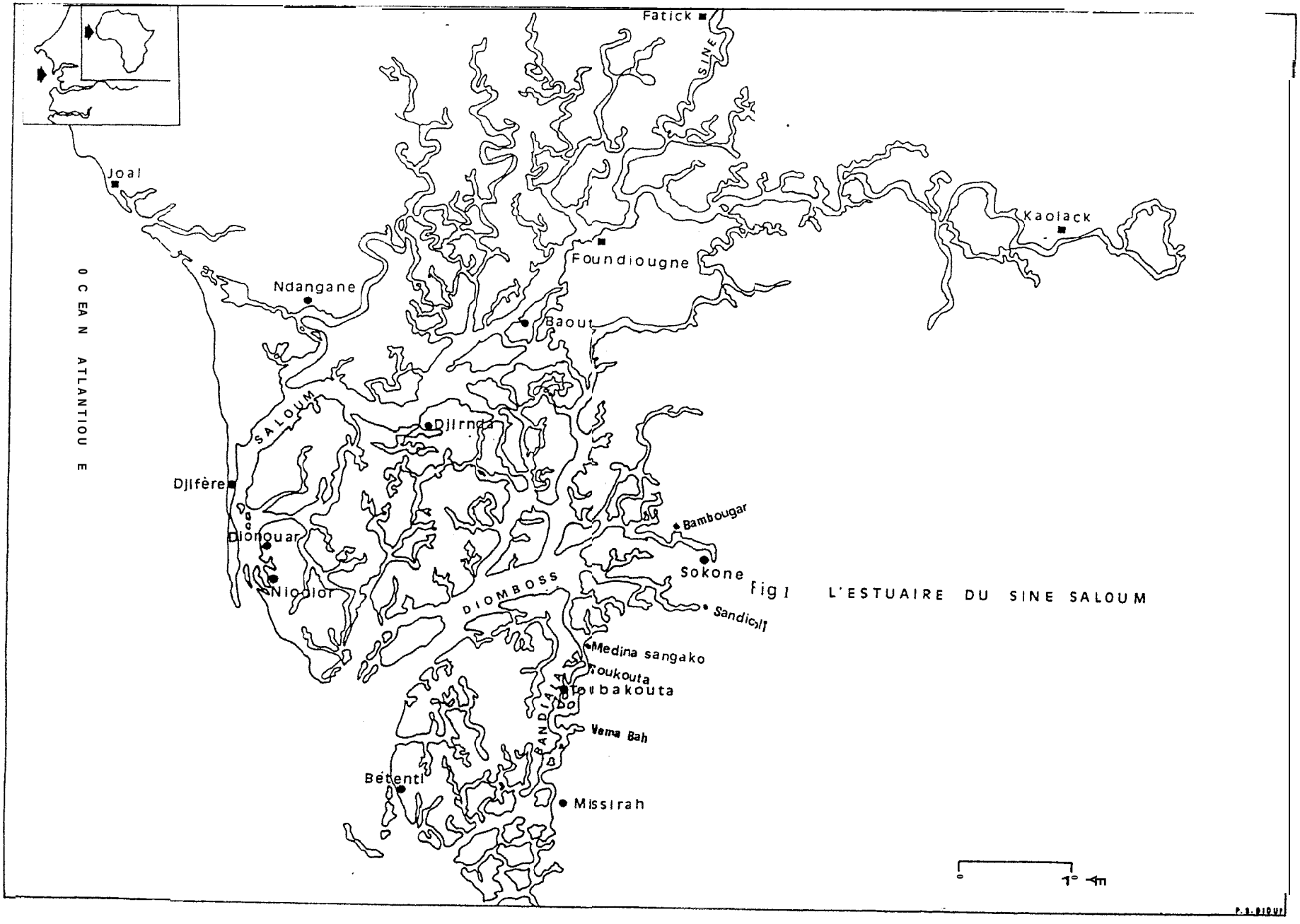

Fig 1 L'ESTUAIRE DU SINE SALOUM

Tableau 1.- Evolution de la production des deux centres, Joal et Sokone (BLANC, 1962)

CAMPAGNES	Nomb're de douzaines		
	JOAL	SOKONE	TOTAL
1940-41	13 715		13 715
1941-42	28 807		28 807
1942-43	28 524		28 524
1943-44	50 740		50 740
1945-46			
1946-47	66 187	6 251	72 438
1947-48	64 770	11 942	76 712
1948-49	63 096	18230	81 326
1949-50	42 677	21 400	64 077
1950-51	55 698	20 830	76 528
1951-52	96 453	20 004	116457
1952-53	108 320	16 208	124528
1953-54	120 111	12 108	132 219
1954-55	147601	18 283	165 884

Tableau 2.- Evolution de la pluviométrie à Toubacouta

(Source : [illegible], 1988a)

ANNEE	HAUTEUR	NBRE DE JOURS
1984	447,2	36
1985	736,8	55
1986	721,3	47
1987	753,9	56
1988	1088,4	53

Tabl eau 3.- Bi 1 an de la campagne ostrei col e 1984/8 5
(Scurce : Poste de contrôle de Sokone)

VILLAGE	QUANT.EXPEDIEES		QUANT.VENDUES		VALEUR en F CFA	DEPENSE	REVENU EN F CFA
	en dz	pds kg	en dz	en pds			
Bamboug	596	447	-	-	-	-	137 315
Sandic.	40	30	-	-	-	-	8 940
Med.Sa.	691	464	-	-	-	-	142 945
Souk.	96	77	-	-	-	-	23 500
TOTAL	1351	1013	1026	770	406100	196400	312 700

*En plus des recettes de la vente de Dakar, les ostreiculteurs de Bambougar ont otenu 561 470 F CFA en vendant 2 800 kg d'huîtres à Kaolack soit un revenu annuel de 698 785 F CFA

Tableau 4.- Bilan de la campagne 1985/86
(Source : Poste de contrôle de Sokone)

VILLAGES	QUANTITES EXPEDIEES		QUANTITES VENDUES		VALEUR	REVENU	NBRE OSTREICULTEUR	REVENU PAR INDIVIDU
	en dz	POIDS kg	en dz	kg				
BAMB.	4621	-	3885	2900	870565	720565	5	144100
SAND	3374	-	1719	1290	385200	310200	5	62040
MED.S	6693	-	5109	3830	1144845	1009845	14	72130
SOUKOU	4297	-	4297	3220	962890	852890	15	56860
TOTAL	20054	-	15010	11240	3363500	2893500	39	83782

Tableau 6.- Bilan campagne 1989/90
(Source : Poste de contôle de. SOKONE

VILLAGES	EXPEDIEES (en dz)	VENDABLES VENDUES (dz)	TAUX (en %)	REVENU (en F CFA)
BAMBOUGAR	4 260	3 365	78,9 %	738 616
SANDICOLY	6 976	5 389	77,2 %	1 182 885
MEDINA SANGAK	10 475	7 783	74,3 %	1 708 368
SOUCOUTA	6 232	5 216	83,6 %	1 144 912
TOTAUX	27 943	21 753	77,8 %	4 774 782